



Monsieur mon frère;

Vos exhortations sont plénies de prudence et de bonne volonté: dont j'ai à vous en remercier très-humblement, mais je ne mérite pas toute la réprimande que vous craignez. Je ne me suis jamais plaint à personne d'Argier, qu'à Madame, et à M. Elvir, qui l'un comme l'autre ont jugé que j'en avoy trop de sujet. et jamais S. A. n'a prins un affaire si chaudement à cœur. Si j'^{à Paris Madame,} ne suis, me dit elle entre beaucoup de fois longués et fréquents confidences, que l'on vous fait tort, je n'en pertroy jamais. Maintenant elle le fait, et se a estu à de fort pris avec le onno, qui semble assez factum adde, mais en fin s'inspire a chose de vie, et même que c. M. Roume n'ayt à s'égaler qu'à ce qui. A de ces petites choses, dit il, des Reg^{tes}, or Madame. Après, à prouver que je soye ennuis de mon est. et non par rétractation, ce que me font pas les Princes de c. M. Roume icy, mais par interprétation et limitation, dont j'ay couché quelques lignes, qui ne pourrissent guérir. Il fault voir. Elle j'ra avec ardeur, et comme non maître, mais onere. jugeant fort bien

que S. A. a été surprise et séduite, dans l'Etat
où nous la voyons avec grand regret, car cela ne
s'arrêtera point. Cependant le fauveur n'en profitera
guère; le maître est le plus seigneur que jamais
de n'employer que moi à clore de contre-signature,
comme sont Adm et ~~de~~ Babes de France, dont
depuis quelques jours il en a été fait assez bon
nombre, sans qu'on j'ait laissé seulement regarder
l'autre; S. A. protestant d'ailleurs qu'il ne permet
en outre aucune chose. Dit, entre autres, à M.
de Caulivies, lui témoignant qu'il n'en a vu
aucune sur terre, quelles qu'il en soit
Ainsi pour ce qui regarde le profit, je n'ai
pas à craindre d'en perdre, qui vaille la peine
d'en parler, aussi ne le fera-je pas. J'ai
d'ailleurs plus regardé à l'intérêt de mon honneur
une chose dont j'ai bien usé 21 ans sans
confiance à un indigne, hors de propos, et sans
que cela concerne la charge qu'il s'est faite
prendre. Mais, comme j'ai dit, Madame prie
là dedans, que S. A. selon ses déclarations, n'a
eu aucune volonté de me nuire, protestant
d'ailleurs au contraire de la grande satisfaction
qu'il a de mon service. Tout viendra à la
modification ou interprétation par écrit, qu'on tâchera

D'obtenir avec temps et douceur, comme il plaira
à Dieu, contre qui je n'ai jamais murmuré; ainsi
contre l'iniquité des hommes, de quel rang, male
mauvais. Cependant le moins qu'on en parle. A
Le meilleur. Ainsi je juge Madame avec vous et
M. le Pr. Guille^{me} meisme, qui m'assure (tout
étonné de cette révolution) qu'il en y a que de
l'abus et de la surprise, et une chose si éloignée de
raison.

Autre surprise, et qui vous vaudra, à Paris, à
ce que l'on fera faire (car il y a de cette nouvelle
Escole, M. D. A. de l'Académie, d'un et d'un). sans
gagés, notes; car une Commission (nous sommes très
compris de une) où les gagés. S'il est laissent de
Blanc, a été réglée, et une autre écrite de nouveau.
Je ne sçay si vous en sçay si peu d'arrivé que
très peu content. Il est souffert de bon cœur,
qu'on ne m'en ait ~~donné~~ donne aucun nouveau. S'il y
pouvait qu'on m'en ait touché au vil. Mais
nous avons à faire avec Maître du Logis.
Dieu dirige ses pas, et vous continue,

Monsieur mon frère,

en santé et prospère, comme le
bon vaitte.

M. de la Roche
et s. v. m. t. *Guignon*

A Paris, le
11. Juillet 1766.

Non, de l'avis de l'Assemblée, pour l'Assemblée, mais ce sera demain. Ce sera
un jour de repos à l'Assemblée qui sera le 11. Le 11. de l'Assemblée qui sera le 11. de l'Assemblée.

Dans la Commission sur les notes, comme l'on a vu
Assemblée, l'Assemblée de Paris. ce que l'Assemblée
me trouve très bon. l'Assemblée de Paris. ce que l'Assemblée
de l'Assemblée de Paris. ce que l'Assemblée de Paris.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]